



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/029

Genève, le 26 mars 2018

CONCERNE:

Vingt-quatrième session du Comité pour les plantes

Date et lieu de la session

1. Le Secrétariat informe les Parties que la 24^e session du Comité pour les plantes se tiendra le **vendredi 20, le samedi 21 juillet** et du **lundi 23 au jeudi 26 juillet 2018**. Le vendredi 20 et le samedi 21 juillet, la session aura lieu conjointement avec la 30^e session du Comité pour les animaux. Les sessions se dérouleront à l'adresse suivante:

Centre International de Conférences (CICG)
Rue de Varembe 17
CH-1211 GENÈVE 20
Suisse

2. L'ordre du jour provisoire de la session est disponible sur le site Web de la CITES <http://www.cites.org/fra/com/pc/24/index.php>. Les Parties souhaitant en savoir plus sur les sujets qui seront abordés sont invitées à contacter le Secrétariat, ou directement la Présidente du Comité, à l'adresse suivante:

Mme Adrienne Sinclair
Présidente
Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
351 boulevard St-Joseph
GATINEAU, QUÉBEC K1A 0H3
Canada

Tél: +1 (819) 938 39 59
Fax: +1 (819) 938 39 84
Email: adrienne.sinclair@canada.ca

Inscription

3. Tous les participants doivent s'inscrire avant la session. L'inscription à la session sera bientôt ouverte en ligne. Il est recommandé aux participants qui ont besoin d'un visa d'entrée en Suisse et aux membres du Comité qui ont besoin d'un soutien financier de s'inscrire à l'avance.
4. Le Secrétariat CITES utilisera pour la première fois un nouveau système d'inscription mis au point par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Pour les Parties, les États non-parties à la Convention et les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées, et de l'Agence

internationale de l'énergie atomique ainsi que pour les organisations ayant été accréditées pour assister à l'une des deux dernières sessions du Comité pour les plantes (voir annexe), l'inscription se déroulera comme suit:

- a) Inscription: Les points focaux CITES (organes de gestion et un point focal pour les organisations observatrices) sont invités à inscrire le(s) représentants(s) officiels(s) de leur gouvernement ou organisation à cette session et à communiquer leurs coordonnées respectives. Un lien d'inscription exclusif sera envoyé à tous les points focaux. Pour le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes, les autorités scientifiques recevront copie du courriel envoyé aux organes de gestion. Les points focaux doivent utiliser le lien d'inscription exclusif pour saisir les coordonnées des personnes représentant leur gouvernement ou organisation.
 - b) Nomination: Les points focaux doivent envoyer une lettre ou un courriel de nomination officiel de leur gouvernement ou organisation, adressé au Secrétaire général, par courriel à l'adresse registration@cites.org. La date butoir pour les nominations est fixée à 30 jours avant la session pour tous les participants, c'est-à-dire au **20 juin 2018**, conformément à l'article 6 du règlement intérieur du Comité pour les plantes.
 - c) Confirmation de l'inscription: Sur réception des lettres officielles, les nominations seront validées et chaque participant recevra une confirmation individuelle automatique de son inscription intitulée "PRIORITY PASS" (PP) par courriel. Il importe, dès l'inscription, de toujours fournir une adresse de courriel valable pour chaque participant afin que le PP trouve chaque participant sans difficulté. Chaque participant recevra également une lettre d'assistance pour l'obtention du visa qui doit être soumise en même temps que la demande de visa, si un visa est requis.
5. Les représentants des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et du secteur privé n'ayant pas participé à l'une des deux dernières sessions du Comité pour les plantes (voir annexe) ou ayant modifié leurs statuts doivent demander une invitation du Président, par l'intermédiaire du Secrétariat, par courriel à l'adresse registration@cites.org 30 jours au moins avant la session. Le délai est fixé au **20 juin 2018**. En outre, ils doivent joindre les statuts de leur organisation, ainsi que des informations sur les buts et activités de leur organisation (déclaration de mission) intéressant la CITES. Ils doivent aussi envoyer un *curriculum vitae* ou des informations sur leurs connaissances et compétences en science, conservation de la nature ou commerce et utilisation durable des espèces CITES. Enfin, ils doivent indiquer les questions de l'ordre du jour auxquelles ils voudraient contribuer – sur la base de leurs connaissances ou de leurs compétences – ou indiquer les motifs particuliers les incitant à vouloir participer à la prochaine session du Comité pour les plantes.

Lettres de créance et visas pour la Suisse

6. Conformément à l'article 8 du règlement intérieur du Comité pour les plantes, les représentants des Parties, les représentants des États non-parties à la Convention et les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que les représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique devront présenter leurs lettres de créance au Secrétariat soit à l'avance, soit le premier jour de leur participation à la session.
7. Le Secrétariat rappelle aux Parties et aux organisations que leurs représentants peuvent avoir besoin d'un visa. Une lettre d'assistance pour l'obtention d'un visa sera envoyée automatiquement à tous les participants dont la nomination aura été validée. Le Secrétariat rappelle aux Parties et aux organisations que cette lettre ne sera envoyée qu'après réception par le Secrétariat d'une lettre ou d'un courriel de nomination officiel.

Assistance financière

8. Le Secrétariat n'est pas en mesure de fournir d'assistance financière aux participants autres que les membres du Comité provenant de pays en développement.

Réservation des chambres d'hôtel

9. Tous les participants, y compris les délégués parrainés, sont priés de faire leurs propres réservations d'hôtel: vous trouverez des informations sur les hôtels au lien suivant: <https://www.geneve.com/fr/sleep/online-booking/>

Documents

10. Les participants peuvent soumettre des documents de travail pour discussion à la session, conformément aux articles 20 et 21 du règlement intérieur du Comité pour les plantes. Ces documents de travail doivent parvenir au Secrétariat 60 jours au moins avant la session, soit le 21 mai 2018 au plus tard. Les documents reçus après cette date ne pourront pas être traduits. Les documents soumis ne devraient pas dépasser 12 pages et doivent suivre le modèle disponible à l'adresse: <https://cites.org/eng/com/pc/index.php>.
11. Les documents de travail destinés à cette session seront placés sur le site Web de la CITES à mesure qu'ils seront disponibles. Des copies imprimées de tous les documents de travail disponibles seront envoyées aux membres et aux membres suppléants du Comité pour les plantes qui le demanderont. Le Secrétariat enverra sur demande des copies, par la poste ou par courriel, aux représentants des Parties inscrits à la session. Une telle demande de documents doit être adressée par courriel à info@cites.org. Cependant, afin de réaliser des économies sur les coûts d'impression, le Secrétariat **ne distribuera pas** de jeux de documents à la session. Les participants sont donc priés d'apporter leur propre jeu de documents.
12. Des documents peuvent aussi être soumis à tout moment, à des fins d'information, conformément à l'article 23 du règlement intérieur.